

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 10/10/2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Eric RODEZ, Maire.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de : MM. GOBBILLOT Thomas, DEMERLIER Olivier, Mmes FLON Géraldine, ODOT Céline, VASILIC Dominique.

Pouvoirs : Mme ODOT Céline à M. MODE Franck, M. CHARPENTIER Thierry à M. PERARD Patrick.

Secrétaire de séance : M. MODE Franck.

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PASSANT A L'ORDRE DU JOUR :

POINT PLU

La demande de nomination d'un Commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU a été adressée au Tribunal Administratif.

Depuis début août, les personnes publiques associées sont consultées et ont trois mois pour émettre leur avis.

La DDT reproche aux villages une trop grosse consommation de l'espace agricole.

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29, Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor Public, chargés des fonctions de comptable des communes et établissements publics locaux,

Considérant le rattachement de la commune d'Ambonnavy à la trésorerie municipale d'Epernay au 1^{er} janvier 2019 et la nécessité dans ce cas, de se prononcer à nouveau sur l'attribution de l'indemnité de conseil.

Vu la sollicitation effectuée par le maire et l'acceptation de Monsieur Alain GORLIER d'assurer les missions de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable demandées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le concours de Monsieur Alain GORLIER comptable de la commune pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- de lui accorder à ce titre une indemnité annuelle de conseil égale à 100 % du montant maximum, calculée en fonction de la moyenne sur les 3 derniers exercices des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement et ce à compter du présent exercice,
- qu'en l'absence de délibération modificative, cette indemnité personnelle lui est acquise pour toute la durée du mandat.
- d'inscrire annuellement les crédits nécessaires au compte 6225 du budget.

CIMETIERE

Un recensement des sépultures en état d'abandon ainsi que des sépultures devant être renouvelées a été fait. La procédure de reprise va être lancée.

Il est constaté :

- que les incinérations sont en augmentation. Le problème des columbariums est qu'il n'est pas possible de fleurir. Un devis de cavurne a été réalisé afin que les familles aient désormais le choix entre deux styles de dépôt des urnes.
- que les caveaux réalisés par la commune correspondent à une attente de la population et que leur nombre est maintenant faible.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal la reprise des concessions abandonnées ainsi que la construction de cavurnes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les inscriptions budgétaires nécessaires à la reprise des concessions abandonnées ainsi que la réalisation de cavurnes et de nouveaux caveaux.

RAPPORT DECHETS CCGVM

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements professionnels sous réserve de souscription au service de redevance spéciale (environ 300 entreprises sont concernées par cette collecte, sous réserve qu'elles ne dépassent pas 1100 L par semaine)

Champ d'application de la compétence : 14 communes, 15375 habitants, 210,87 km².

Le centre de valorisation du SYVALOM mis en place en 2006 traite les OMR et les biodéchets de la Marne dans deux entités distinctes.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, nos déchets sont ensuite transférés à l'usine de La Veuve. Nos OMR (bacs gris) et les encombrants des déchetteries sont traités par l'Unité de Valorisation Energétique et nos biodéchets par l'Unité de Valorisation Agronomique.

La première unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées.

La deuxième unité valorise les biodéchets en compost.

Collecte en porte à porte ou apport volontaire CCGVM :

- **OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)** particuliers, communes et professionnels :
3089 tonnes représentant 205 kg/hab.
- **Biodéchets :**
463 tonnes représentant 31 kg/hab.
- **Recyclables secs hors verre (sacs jaunes) :**
799 tonnes représentant 53 kg/hab.
- **Verres :** porte à porte : 649 tonnes représentant 43 kg/hab.
Apport volontaire : 331 tonnes représentant 22 kg/hab.

Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2018 est de 7,3 % (7,4 % en 2017).

Bilan 2018 : 10473 tonnes (+ 0,2%) représentant 694 kg/hab. (+ 0%), au global stagnation des tonnages collectés.

Charges de la gestion des déchets :

Charges fonctionnelles :

- charges de structure : 63160 €
- charges de communication : 4776 €
- 67 936 € H.T représentant 4,50 €/hab.

Charges techniques (prévention, achat des contenants, collecte, transport, tri, traitement des déchets) : 1 840 487 € H.T représentant 121,9 €/hab.

Financement du service :

Produits et soutiens : ventes de matériaux et énergies : 248 231 €
Soutiens des sociétés agréées : 276 987 €

Autres contributions : TEOM : 221 678 €
Redevance spéciale : 14 844 €

761 740 € représentant 50,5€/hab. (dont 236 522 € de contribution)

Bilan financier pour 2018 : Charges : 2 067 468 € TTC
Recettes : 527 621 € TTC
Contributions : 236 522 € TTC
Coût aidé TTC : 1 539 847 €
Dont TVA acquittée : 159045 €
Coût global par habitant : 102 € (coût stable)

Perspective 2019 :

L'année 2019 devrait voir l'émergence de nouveaux projets d'investissement : contrôle d'accès en déchetteries et densification des colonnes à verre présentes sur le territoire.

CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA MARNE MOYENNE

Vu que la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne exerce la compétence GEMAPI,

Vu que les communes doivent être représentées,

Vu que la commune d'Ambonnay doit élire deux représentants,

Le Conseil Municipal, vote,

Sont élus : Madame Nathalie COUTIER et Monsieur Franck MODE

QUESTIONS DIVERSES

Une lettre est arrivée suite à une réunion de bornage qui a eu lieu rue des Grands Côtés. Cette lettre étant insultante à l'égard du Premier Adjoint, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à défaut d'excuses de la part des signataires, les travaux se verront différer.

Monsieur BATONNET :

- L'entourage du poste de climatisation qui a été installé à la crèche a été réalisé.
- Les cabinets d'études OMNIS et CORBAVIE ont été relancés concernant l'étude de la traverse d'AMBONNAY.
- Des entreprises ont été contactées afin de trouver une solution de protection solaire pour le patio du bâtiment dédié à l'enfance.
- Le chauffage dans les nouveaux bâtiments est remis en marche. Pas de problème constaté.

Madame MOREAU :

- Les colis de fin d'année pour nos anciens sont commandés.
- Une sortie au Kabaret de Tinquex sera organisée en fonction du programme proposé.

Monsieur PERARD :

- La matinée Coteaux propres s'est bien déroulée. 17 personnes étaient présentes et 75 kg de déchets ont été ramassés.
- Le 12 novembre aura lieu une réunion biodiversité sur le village pilotée par le Parc Naturel de la Montagne de Reims.

Monsieur MODE :

- Achat de nouvelles décorations de Noël pour le village et il sera demandé au périscolaire une implication dans l'embellissement du village pour cette période de fêtes.

Madame COUTIER :

- Une nouvelle directrice est arrivée à la crèche.
- Dans le cadre de la révision du PLU, il a été recensé tous les porches à préserver ainsi que toutes les spécificités du vieux village. Il est dommage de constater que certains administrés ne respectent pas cette préservation de notre patrimoine et se permettent d'engager des travaux sans autorisation.

Monsieur DETHUNE :

- Il serait souhaitable d'organiser une visite des installations de la nouvelle crèche pour tous les anciens protagonistes qui ont été les acteurs du développement de ce service au sein du village. Proposition de visite le 14 décembre 2019 à 11h00.
- Samedi 12 octobre, le Conseil Municipal se rendra au niveau du terrain de foot et le long du fossé près de la zone de hangar afin de voir à la mise en place d'une haie.
- Entrées de propriété : les travaux devraient être engagés au printemps 2020.
- Une étude a été lancée pour la faisabilité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits des nouveaux bâtiments.

Madame JANNETTA :

- Rencontre avec Monsieur COMIN, paysagiste, pour l'abattage de certains arbres et la plantation d'arbres dans certaines zones du village.
- Deux nouveaux râteliers à vélos seront installés au groupe scolaire.
- Une relance a été faite auprès de l'Assemblée Nationale pour l'organisation d'une visite. A ce jour pas de nouvelles.

Dates à retenir :

Vœux du maire le 6 janvier 2020.

Elections municipales les 15 et 22 mars 2020.